

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/385 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA MODIFICATION DU COUT DES TRAVAUX CONCERNANT L'OPERATION DE DEVIATION DE BOCOGNANO (ROUTE NATIONALE 193)

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2003

L'An deux mille trois, et le dix neuf décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LUCIANI Paul-Antoine, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PATRIARCHE Paul, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, TOMA Jean-Toussaint, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANTONA Joseph à M. FRANCESCHI Henri
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
M. JALPI Jean à Mme GUERRINI Simone
M. MOTRONI Jean à M. CIABRINI Jean-Marc
M. MURACCIOLI Martin à M. VINCIGUERRA Marie-Jean
M. PIERI Pierre-Timothee à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent
M. RICCI Dominique à M. CASTA Pierre-Jean
M. SANTINI Ange à M. RUAULT Paul
M. VERSINI Sauveur à Mme MATTEI-FAZI Joselyne



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, CECCALDI Pierre-Philippe, CHIARELLI Joseph, COLONNA Jean-Charles, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GALLETTI François,

GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Toussaint, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** Code Général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n° 97/55 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 1997 approuvant le rapport relatif à l'aménagement de la Route Nationale 193 appelé « déviation de Bocognano »,
- VU** la délibération n° 03/46 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003 portant adoption du Budget Primitif 2003,
- VU** la délibération n° 03/197 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2003 portant approbation de la décision budgétaire modificative n° 1 de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2003,
- VU** la délibération n° 03/250 AC de l'Assemblée de Corse du 25 septembre 2003 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2003,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique



APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE la modification du coût des travaux de la déviation de Bocognano sur la Route Nationale 193, située sur le territoire de la commune de Bocognano, telle que décrite dans le rapport annexé à la présente délibération.

Le montant de l'opération sera donc de 51,172 M d'euros T.T.C.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 19 décembre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour le Président du Conseil Insulaire
et par Délégation,
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI



José ROSSI



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

**MODIFICATION DU COUT DES TRAVAUX
RELATIVE A LA DEVIATION DE BOCOGNANO
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOCOGNANO
(ROUTE NATIONALE 193)**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le rapport relatif à la modification du coût des travaux de la déviation de Bocognano sur la Route Nationale 193, entre le PR 38 + 200 et le PR 44 + 700, située sur le territoire de la commune de Bocognano.

Cet aménagement consiste à dévier la Route Nationale actuelle sur le territoire de la commune de Bocognano entre l'entrée sud de l'agglomération (virage d'Ambaraccia) et le pont de Sellola. La section actuelle est longue d'environ 7 kilomètres, la déviation sera de 5,5 Km.

L'avant-projet avait été approuvé le 27 juin 1997. Estimé à 248 M Francs (37,81 M €), il a servi de base à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du 3 décembre 1998.

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique ayant été annulé sur la forme par décision du Tribunal Administratif de Bastia en date du 12 juillet 2001, il avait été nécessaire de reprendre les procédures administratives préalables à la Déclaration d'Utilité Publique sur le projet actualisé en tenant compte des demandes formulées par les riverains lors de la précédente enquête, en accord avec les conclusions du Commissaire enquêteur. Il s'agissait principalement de la suppression du demi-échangeur de Busso et de la création d'un second créneau de dépassement.

OBJET DU PRESENT RAPPORT :

L'objet du présent rapport est de présenter le projet définitif et de fixer le montant de l'opération à 51,172 M€.

Historique de l'opération :

L'aménagement de la Route Nationale 193 en déviation de Bocognano a été approuvé par délibération n° 97/55 AC du 27 juin 1997, sur la base d'un avant-projet pour un montant de 248 M F (37,81 M €) qui se décomposait comme suit :

- Etudes	13 MF	soit	1,982 M €
- Acquisitions Foncières	3 MF	soit	0,457 M €
- Travaux	<u>210 MF</u>	soit	<u>32,014 M €</u>
S/Total	226 MF	soit	34,453 M €
Imprévus	<u>22 MF</u>	soit	<u>3,359 M €</u>
Total	248 MF	soit	37,812 M €

Le 4 avril 2002, par délibération de l'Assemblée de Corse, l'opération a été réévaluée sur la base du projet à 42,381 M €, soit 278 M F conformément à la décomposition suivante :

- Etudes	20 M F	soit	3,049 M €
- Acquisitions Foncières	3 M F	soit	0,457 M €
- Travaux	<u>237 M F</u>	soit	<u>36,130 M €</u>
S/Total	<u>260 M F</u>	soit	<u>39,637 M €</u>
Imprévus	<u>18 M F</u>	soit	<u>2,744 M €</u>
Total	278 M F	soit	42,381 M €.

Actuellement, au stade des dossiers d'exécution, la maîtrise d'œuvre a pu réaliser les estimations définitives pour chaque lot et ajuster les actualisations suivant le dernier indice connu (juin 2003).

Estimation du projet présenté :

a) Poste d'études

Ce poste évalué à 20 M F (3,049 M €) en 2002 est augmenté en raison de la prise en compte d'une surveillance de chantier complémentaire d'un montant de 0,675 M €, soit 1,4% du montant des travaux, ainsi que de l'actualisation du montant du marché de maîtrise d'œuvre depuis septembre 1997 (date d'estimation des travaux dans le marché de maîtrise d'œuvre) et la date du dernier indice connu de juin 2003, soit une augmentation de 15 %.

En effet lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, la Direction de l'Exécution des Travaux avait été retenue en assistance au maître d'ouvrage. Il apparaît qu'une direction de l'exécution des travaux complète serait mieux adaptée à ce type de chantier, permettrait une meilleure cohésion dans la surveillance et dans la coordination des travaux et responsabiliserait mieux le maître d'œuvre dans sa tâche.

Le montant de ce poste est fixé à 3,40 M€.

b) Poste des acquisitions foncières

Le poste «acquisitions foncières» a été évalué à 0,457 M € (3 M F). Il est inchangé et ne pourra être réévalué qu'en fin de procédure foncière.

c) Poste de travaux

Le poste travaux est fixé à 47,315 M €.

Il prend en compte :

- Les travaux complémentaires du tunnel après la remise des résultats des sondages au bureau d'études. Lors des sondages horizontaux, une résurgence d'eau importante à débit constant est apparue. De ce fait, un renforcement de l'étanchéité et du drainage a été nécessaire. De plus, il est pris en compte un stock important de

pièces de rechange pour la maintenance des installations de sécurité, non prévu en avril 2002,

- L'optimisation des terrassements, ouvrages hydrauliques, ouvrages d'art courants et non courants et du viaduc après la réalisation des plans d'exécution,
- L'actualisation du montant des travaux en application de l'indice général des travaux publics TP 01 entre décembre 2001 et au jour du dernier indice connu, soit le mois juin 2003 (environ 6,5 %),
- Les travaux liés aux pistes d'accès du chantier.

Le montant réévalué de l'opération est donc de :

	Montant M € T.T.C.	Montant MF T.T.C. (pour mémoire)
Etudes	3,400	22,30
Acquisitions foncières	0,457	3,00
Travaux	47,315	310,37
TOTAL	51,172	335,67

Soit une augmentation de 20,7 % du montant de l'opération, dont 6,5 % d'actualisation du montant des travaux et 15 % d'actualisation du montant initial du marché de la maîtrise d'œuvre.

Décomposition du montant de l'opération :

Désignation	Montant du projet définitif en M F	Montant du projet définitif en M €
Etudes	22,30	3,400
Acquisitions foncières	3,00	0,457
Lot TOARC(*) N° 1		
Dégagement des emprises	24,93	3,80
Terrassement, assainissement O.H		
OA courants		
Chaussées		
Lot TOARC(*) N° 2		
Dégagement des emprises	47,23	7,20
Terrassement, assainissement O.H		
OA courants		
Chaussées		
Lot TOARC(*) N° 3		
Dégagement des emprises	59,04	9,00
Terrassement, assainissement, O.H		
OA courants		
Chaussées		
Lot TOARC(*) N° 4		

OA courants Chaussées								
Lot TOARC(*) N° 4 Dégagement des emprises Terrassement, assainissement O.H OA courants Chaussées						18,37	2,80	
Déviation et protection de la conduite forcée						9,84	1,50	
Tunnel						105,61	16,10	
Viaduc						34,76	5,30	
Equipements de sécurité	11	1,677	5	0,762	-6			+0,20
Signalisation						1,31	0,20	+0,50
Eclairage						3,28	0,50	
Environnement	4,5	0,686	6	0,915	1,5	6	0,915	-1,524
Contrôle des travaux			10	1,524	+ 10			+11,185
Total travaux	210	32,014	237	36,130	22	310,37	47,315	
S/Total	226	34,453	260	39,636	29	335,67	51,172	+11,536
Imprévus (10%) 7,5	22	3,359	18	2,744	- 4			-2,744
TOTAL	248	37,812	278	42,380	30	335,67	51,172	+8,792

(*) TOARC : Terrassements, Ouvrages d'Art courant, Réseaux et Chaussées